
PRINCIPAUX CHANGEMENTS DANS L'ÉDITION 2011 DU REPERTOIRE COMMENTÉ DES MÉDICAMENTS

La nouvelle édition du Répertoire Commenté des Médicaments (2011) est en cours d'impression et sera distribuée au mois de mai. La version imprimée reprend les spécialités disponibles en Belgique au 1^{er} janvier 2011. Dès le mois d'avril, la version électronique du Répertoire sur notre site Web (www.cbip.be) correspondra à la version imprimée du Répertoire 2011, si ce n'est que le site Web est mis à jour mensuellement en ce qui concerne les spécialités disponibles.

- Comme chaque année, tous les textes introductifs des différents chapitres ont été révisés, entre autres grâce à la collaboration de nombreux experts. Ces textes introductifs visent à positionner les médicaments, avec leurs avantages et inconvénients. Ils reflètent le niveau des connaissances en pharmacothérapie, sans en donner tous les détails possibles.
- Cette année, la classification des chapitres a été fortement remaniée. L'édition 2011 du Répertoire compte désormais 20 chapitres (voir plus loin). L'objectif est de rapprocher cette classification de la pratique, et donc de regrouper autant que possible les médicaments utilisés dans le cadre d'une même problématique. La "Gynécobstétrique", les "Pathologies ostéo-articulaires", "l'Oto-Rhino-Laryngologie" et la "Dermatologie" constituent désormais des chapitres. L'ostéoporose, la dépendance et d'autres sujets provenant du chapitre "Médicaments divers" sont repris dans des sous-chapitres thématiques.
- Au niveau des spécialités, le nom du sel, de l'ester ou du dérivé des substances ac-

tives est à nouveau mentionné en regard du principe actif. Cette information est toutefois plus précise: lorsque le dosage du médicament est calculé sur base de la molécule complète (sel, ester ou autre dérivé), la partie ajoutée est mentionnée après une virgule, par exemple "morphine, sulfate". Lorsque le dosage du médicament est calculé uniquement sur base de la partie active de la molécule, la partie ajoutée est mentionnée dans le Répertoire entre parenthèses, par exemple "naxolone (chlorhydrate)".

- L'Introduction du Répertoire qui prend des informations pharmacothérapeutiques et administratives a également été modifiée en profondeur. En particulier, les interactions au niveau du système des iso-enzymes CYP ont été entièrement révisées. La tâche n'était pas aisée, comme l'illustre bien la phrase suivante tirée du texte d'Introduction:

"Il n'est pas facile de faire le choix de mentionner ou non tel inducteur ou inhibiteur dans le tableau. En effet, les preuves concernant l'impact clinique de l'interaction font souvent défaut. On remarquera à ce sujet une discordance entre les différentes sources réputées que nous consultons: Stockley's Drug Interactions, The Top 100 Drug Interactions, Commentaren Medicatiebewaking et le site Web de Flockhart. La règle que nous nous sommes fixés consiste à ne reprendre dans le tableau que les inhibiteurs et les inducteurs qui sont cités dans minimum deux de ces sources. Nous avons toutefois fait une exception pour les médicaments plus récents pour lesquels

l'information n'est pas encore complète, et n'est souvent pas encore mentionnée dans les ouvrages de référence." Un tableau alphabétique reprenant les différents substrats, inhibiteurs et inducteurs, a également été ajouté.

- Vous pouvez toujours envoyer vos remarques et suggestions concernant le Répertoire à l'adresse de correspondance rédactionnelle: C.B.I.P., c/o Campus Heymans, Blok B, 1ste verdieping, De Pintelaan 185, 9000 Gent. E-mail: redaction@cbip.be (remarques concernant le contenu) ou specialites@cbip.be (remarques concernant les spécialités).

Classification des chapitres dans le Répertoire, édition 2011

1. Système cardio-vasculaire
2. Sang et coagulation
3. Système gastro-intestinal
4. Système respiratoire
5. Système hormonal
6. Gynéco-Obstétrique
7. Système uro-génital
8. Douleur et fièvre
9. Pathologies ostéo-articulaires
10. Système nerveux
11. Infections
12. Immunité
13. Médicaments antitumoraux
14. Minéraux, vitamines et toniques
15. Dermatologie
16. Ophtalmologie
17. Oto-Rhino-Laryngologie
18. Anesthésie
19. Agents de diagnostic
20. Médicaments divers

Comment recevoir un exemplaire du Répertoire 2011?

- Les personnes qui reçoivent régulièrement les publications du C.B.I.P. recevront automatiquement un exemplaire du Répertoire dans le courant du mois de mai.
- Les personnes qui ne reçoivent pas nos publications et qui sont actives dans le secteur des soins de santé peuvent demander un exemplaire du Répertoire à l'adresse de correspondance administrative¹.
- Les universités, les Hautes Ecoles, certaines écoles de l'enseignement secondaire et les hôpitaux ayant manifesté un intérêt pour cet ouvrage les années précédentes, ont reçu une lettre il y a quelques semaines afin de préciser les quantités souhaitées.
- Les maisons de repos et de soins, et les autres organismes actifs dans le secteur des soins de santé désirant recevoir des Répertoires, peuvent comme chaque année en faire la demande à l'adresse de correspondance¹. Quatre exemplaires maximum seront expédiés par la poste; toute commande excédentaire devra être retirée sur rendez-vous à l'adresse de correspondance administrative¹.

¹ Adresse de correspondance administrative: C.B.I.P., c/o Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS), Eurostation, bloc II, 8e étage, Place Victor Horta 40, bte 40, 1060 Bruxelles. E-mail: administration@cbip.be